

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Avant l'adoption des prévisions budgétaires du prochain exercice financier, la loi prévoit que le maire de toute municipalité doit déposer un rapport sur la situation financière de celle-ci. Ce résumé fera donc un survol des résultats et des réalisations de l'exercice financier 2014, de ceux cumulés pour l'exercice en cours et des principales orientations de la prochaine année.

ANNÉE 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

❖ Le rapport de l'auditeur indépendant de la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été émis sans réserve. Ce rapport stipule que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Laurier-Station et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers

❖ L'exercice terminé le 31 décembre 2014 fait état de revenus de 3 761 829\$ comparativement à des dépenses s'élevant à 3 364 980\$. De plus, une somme 90 000\$, provenant des surplus accumulés des années précédentes, a été affectée aux revenus de l'exercice 2014. L'année 2014 s'est donc terminée avec un surplus de 396 849\$.

Recettes supplémentaires

Plus de 211 000\$ se sont ajoutés aux revenus prévus dans le budget. Ces revenus supplémentaires proviennent particulièrement :

- ❖ des taxes foncières et compensations tenant lieu de taxes (suite à l'augmentation de la valeur foncière totale de la municipalité au cours de l'année);
- ❖ du produit de la vente de terrains de la réserve foncière;
- ❖ des revenus de subventions provenant de Recyc-Québec.

Dépenses de fonctionnement moindres:

Près de 106 000\$ du budget de fonctionnement n'ont pas été dépensés, soit :

- dépenses moindres que prévu en entretien des réseaux et des équipements;
- budget non dépensé en salaires et services techniques.

De même des dépenses prévues au budget 2014 ont été reportées à l'exercice 2015, soit :

- intérêts sur règlement d'emprunt.

Dépenses en investissements reportées à l'exercice 2015:

Près de 78 000\$ en investissements prévus au budget 2014, pour des travaux de réfection du bâtiment de la Chapelle, ont été reportés à l'exercice 2015.

FAITS SAILLANTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Fonds de roulement

- ❖ Le fonds de roulement constitué d'une somme de 325 000\$ sert à financer des dépenses en immobilisations pour un terme maximal de remboursement de dix années. De cette somme, 80 065\$ ont été utilisés pour financer des dépenses en investissements et 244 938\$ sont toujours disponibles. En 2015, le remboursement prévu au budget ramènera le solde disponible à 253 691\$.

Surplus accumulés

- ❖ Tenant compte du surplus de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, le surplus accumulé total se chiffre maintenant à 1 497 970\$. De ce surplus accumulé, une somme de 318 000\$ a été affectée à l'exercice 2015 afin d'équilibrer ce même budget. Dans sa résolution 111-12, le conseil a affecté, à même le surplus libre, une somme de 300 000\$ pour la réalisation de la phase II du boulevard Laurier Est. Le conseil a également affecté, par la résolution 250-13 et à même le surplus libre, une somme de 48 440\$ afin de financer certains travaux relatifs à la mise aux normes des installations de l'eau potable de la Régie. De plus, le conseil a affecté par la résolution 052-14 et à même le surplus libre, la somme de 18 844\$ dans le but de venir ajuster le montant à refinancer d'un emprunt équivalent à une subvention à recouvrer du gouvernement du Québec. Le surplus libre se chiffre donc maintenant à 812 686\$.

Dépenses d'investissement

- ❖ Au cours de l'année 2014, la municipalité a procédé à des investissements totalisant plus de 494 300\$, dont 275 408\$ sont financés à même le fonds général, 12 850\$ à même le fonds de roulement, 200 164\$ par règlement d'emprunt et 5 968\$ par des contributions d'organismes municipaux. Le financement des investissements en cours sera assumé par des revenus provenant de subventions, ventes de terrains et financement à long terme. Les principaux investissements sont les suivants :
 - ❖ Finalisation des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable;
 - ❖ Poursuite de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage principal;

- ❖ Travaux de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage;
- ❖ Finalisation des travaux d'infrastructure pour le prolongement du développement résidentiel dans le secteur de la rue du Chêne;
- ❖ Finalisation des travaux de réfection de la rue Jacques;
- ❖ Travaux d'aménagement de bassins de rétention dans le développement résidentiel « La clé des champs »;
- ❖ Remplacement et amélioration du système informatique de l'hôtel de ville;
- ❖ Réfection du ponceau de la rue St-André;
- ❖ Réfection de la toiture au complexe récréatif;
- ❖ Construction d'une remise au Chapiteau Desjardins (abri-loisirs);
- ❖ Rénovation au rez-de-chaussée du bâtiment de la Chapelle pour l'aménagement d'une salle multifonctionnelle;
- ❖ Acquisition d'équipement pour le centre de conditionnement physique.

LISTE DES CONTRATS

En vertu d'une disposition de la loi, je vous présente la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclue depuis le dernier rapport financier avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

- ❖ **BÉTON LAURIER INC.**
52 610\$ pour divers travaux de réparation et d'entretien des réseaux de distribution de l'eau potable et réseau d'égout ainsi que pour des travaux de voirie;
- ❖ **CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.**
111 709\$ pour les travaux de réfection du rez-de-chaussée et sous-sol du bâtiment de la Chapelle;
- ❖ **DILICONTRACTO INC.**
457 438\$ pour les travaux de réfection du ponceau de la rue St-André et de la réfection de la rue de la Station;
- ❖ **FERME PORCINE ALCO INC.**
91 405\$ pour les travaux de déneigement des rues et des bornes fontaines;
- ❖ **GAGNÉ EXCAVATION LIMITÉE**
180 567\$ pour les travaux d'infrastructure pour le prolongement du développement résidentiel dans le secteur de la rue du Chêne;
- ❖ **PERFORMANCE C2**
28 974\$ pour les sessions de formation au complexe récréatif;

TRAITEMENT DES ÉLUS

Je dois également faire mention dans le présent rapport de la rémunération et des allocations des dépenses des membres du conseil.

- ❖ Rémunération de base du maire pour ses fonctions générales : 11 893 \$;
- ❖ Rémunération de base du maire pour ses fonctions administratives : 27 098 \$;
- ❖ Rémunération de base des conseillers : 3 966 \$;
- ❖ La rémunération de base est diminuée de 2 % pour toute absence à une séance publique du conseil et pour chaque réunion du Comité d'études du conseil;
- ❖ Allocation de dépenses du maire : 50 % de sa rémunération de base pour ses fonctions générales;
- ❖ Allocation de dépenses des conseillers : 50 % de leur rémunération de base;
- ❖ Rémunération additionnelle pour tout membre du conseil municipal : 30 \$ par réunion sur les comités municipaux sur lesquels il siège et 48 \$ par réunion sur les conseils d'administration des régies sur lesquels il siège;
- ❖ La rémunération et l'allocation seront indexées chaque année selon le pourcentage du taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour la province de Québec selon Statistiques Canada;
- ❖ Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions générales. Cette rémunération, correspondant à 90 % de la rémunération du maire, sera versée lorsque le maire sera absent ou ne pourra exercer ses fonctions générales pour plus de 14 jours consécutifs.

ANNÉE 2015 (SURVOL DE L'ANNÉE EN COURS)

Le 16 décembre 2014, le conseil adoptait le budget pour l'année 2015. Voici les principales activités et opérations réalisées cette année :

- ❖ Finalisation des travaux d'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau potable dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable;
- ❖ Poursuite de la mise à niveau des équipements de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage principal;
- ❖ Travaux de plans et devis pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage;
- ❖ Réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité, dans le cadre du programme TECQ;
- ❖ Réfection de la rue de la Station sur un tronçon de 885 mètres;
- ❖ Enseigne en bordure de l'Autoroute 20 pour promouvoir le développement résidentiel;
- ❖ Éclairage de rues – ajout de luminaires dans le développement : La Clé des champs II;
- ❖ Révision du plan d'urbanisme de la municipalité;
- ❖ Pavillon de service au Parc des Alliances – implantation d'un bâtiment à usage sanitaire;
- ❖ Réalisation d'espaces de jeux, situé au Parc des Alliances, avec la participation financière du Club FADOQ Tournesol;

- ❖ Panneau indicateur sur le terrain de baseball et admissible dans le cadre du Pacte rural III de la MRC de Lotbinière;
- ❖ Travaux de réfection de la surface du terrain de tennis;
- ❖ Acquisition d'une borne de recharge électrique dans le cadre d'une entente avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge public pour les véhicules électriques;
- ❖ Refonte du site internet de la municipalité;
- ❖ Réfection au sous-sol du bâtiment de la Chapelle pour l'aménagement d'une salle;

ANNÉE 2016

COMPTE DE TAXES

Le conseil municipal prépare actuellement le budget de l'année 2016. Pour le moment, aucune augmentation significative de taxes n'est à prévoir.

PROJETS À VENIR

Voici les principaux projets qui devraient voir le jour en 2016 :

- ❖ Travaux d'infrastructures pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'épuration des eaux usées et du poste de pompage;
- ❖ Éclairage des rues pour le développement résidentiel « La Clé des champs » et modifications de certains secteurs pour de l'éclairage au DEL;
- ❖ Plans et devis des infrastructures nécessaires pour les rues jugées prioritaires dans le cadre du plan d'intervention et admissible à la subvention TECQ;
- ❖ Agrandissement du bureau municipal (conditionnel à l'obtention d'une subvention déposée);
- ❖ Révision des règlements d'urbanisme conformément au nouveau plan;
- ❖ Adoption de nouveaux outils d'urbanisme afin d'améliorer la qualité des interventions de la municipalité sur les bâtiments et les espaces publics;
- ❖ Travaux au centre de conditionnement physique par une décoration plus actuelle.

Pierrette Trépanier, maire